

Source name

Acadie Nouvelle

Source type

Press • Newspapers

Periodicity

Daily

Geographical coverage

Provincial

Origin

Caraquet, New Brunswick, Canada

p. 4



Garderies à 10\$: les droits des francophones seront-ils garantis?

Marine Ernoult

Francopresse

La création d'un système public pancanadien de garderies à 10\$ suscite l'adhésion du secteur de la petite enfance, mais les francophones en situation minoritaire s'inquiètent du sort qui leur sera réservé dans ce nouveau programme. Leurs droits sont-ils garantis dans les ententes récemment signées? La réponse est loin d'être claire.

Il y a d'abord les chiffres, qui ont de quoi réjouir les acteurs canadiens de la petite enfance: à ce jour, Ottawa a conclu huit ententes avec des provinces et territoires pour la mise sur pied d'un programme de garderies publiques à 10\$ par jour d'ici à 2026.

Les libéraux se sont engagés à investir 30 milliards \$ sur cinq ans, qui permettront la création de 250 000 places en garderie partout au pays.

Après la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, le Yukon, le Manitoba, la Saskatchewan et le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick se disent désormais prêts à embarquer dans le projet. Mais derrière ces chiffres bruts, combien de places sont réservées aux francophones en situation minoritaire? Leurs besoins spécifiques sont-ils pris en compte? Quelle part du budget leur est dédiée? Autant de questions qui restent encore sans

Les libéraux se sont engagés à investir 30 milliards \$ sur cinq ans, qui permettront la création de 250 000 places en garderie partout au pays. - Gracieuseté: Francopresse

réponse, suscitant l'inquiétude hors Québec.

«En l'absence de garde-fous, nos garderies n'auront pas leur juste part, que ce soit en termes de financement ou de nombre de places», alerte Jean-Luc Racine, directeur général de la Commission nationale des parents francophones (CNPFF).

DES CLAUSES LINGUISTIQUES ESSENTIELLES «Historiquement parlant, on a de nombreux exemples où les droits des francophones n'ont pas été respectés. Des fonds fédéraux qui leur étaient dédiés ne leur ont pas été transférés par les provinces», abonde François Larocque, professeur et titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie canadienne en droits et enjeux linguistiques à l'Université d'Ottawa.

Par exemple, en 2021, la CNPFF a calculé que le gouvernement albertain a seulement alloué 1,26% de son budget d'éducation aux établissements scolaires francophones, alors que les Franco-Albertains représentent plus de 2% de la population provinciale. «Ces établissements auraient dû recevoir un fi-

nancement correspondant au poids démographique de la communauté, voire un montant supérieur, car les besoins de rattrapage au niveau de l'éducation et de la petite enfance en français sont importants en Alberta», réagit Jean-Luc Racine.

François Larocque rappelle que le Yukon a quant à lui redirigé des fonds d'Ottawa prévus pour les écoles francophones vers des programmes d'immersion.

Il souligne également que la Colombie-Britannique, elle, a comptabilisé dans le nombre de places en garderie francophone des places créées dans des centres qui offraient uniquement des services en anglais, au motif qu'ils étaient gérés par des francophones.

Face à ces tendances inquiétantes, les minorités francophones revendiquent l'insertion de clauses linguistiques dans les huit accords signés jusqu'à présent afin de protéger leurs droits. «De telles clauses sont cruciales pour s'assurer que les gouvernements provinciaux utilisent les fonds de façon appropriée», souligne François Larocque.

BESOIN D'«ENGAGEMENTS CLAIRS ET FERMES» Pour le moment, les libellés exacts des accords bilatéraux ne sont pas connus.

Dans une réponse par courriel, le ministère Emploi et Développement social Canada assure tenir compte «des besoins uniques, en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, des communautés de langue officielle en situation minoritaire», sans aucune autre précision.

Le Réseau de développement économique et d'employabilité Canada

(RDÉE Canada) confirme qu'Ottawa conditionne l'accès aux fonds fédéraux à la prise en compte par les provinces et territoires des enjeux linguistiques minoritaires. «Mais nous restons attentifs à la présence effective de clauses linguistiques», nuance Paul Muamba, gestionnaire en développement économique et des partenariats au RDÉE Canada.

«Il faut avoir des engagements clairs et fermes, ne pas se contenter d'une petite phrase qui dit "on va s'occuper des francophones", insiste Jean-Luc Racine. Autrement, on ne saura pas où va l'argent, et les clauses linguistiques resteront des vœux pieux.» Un avis partagé par Marie-Andrée Asselin, directrice générale de la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique (FPFCB): «C'est essentiel d'avoir des mécanismes de suivi balisés, pour qu'on puisse mesurer les efforts effectivement réalisés par les autorités provinciales.»